

Bilan de compétences DEVIS

Entretien préalable		
Date		
Bénéficiaire	Nom:	Prénom :
	Poste actuel :	Niveau de formation :
Conseiller	Nom:	Prénom :

Le bilan de compétences a été introduit par une loi 1991. Il comporte plusieurs objectifs qui ont été redéfinis <u>la loi "Avenir professionnel"</u> Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 – art. 4 ; Article L6313-10 code du travail. Il permet, à ses bénéficiaires, d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation

Utilité du bilan de compétences

Vous faites le point sur votre carrière professionnelle, en repérant et analysant les compétences acquises durant vos différentes expériences et formations. Vous identifiez vos motivations et atouts afin de définir des pistes d'évolution professionnelle personnalisée.

DEVIS

-Durée prestation : 20 heures sur 4-6 mois (8 à 10 rendez-vous en présentiel ou distanciel)

Dans les 20 heures : sont inclus les temps de rédaction et d'analyse des

tests.

-Utilisation des outils : Bases de données ONISEP, Tests IRMR, tests de motivation,

Fiches-métiers, fiches formation, test estime de soi (orient'action)

-Coût prestation: 1600 €

-Utilisation du CPF, possible